



Graulhet naturevasion escalade

## **Compte-rendu Conseil d'Administration Exceptionnel du 10 octobre 2024**

### **Présents :**

Claudette FORMANTIN  
Francis GAYRAUD  
Cécile PANDINI  
Philippe SALVIAC  
Abdel ESSAMIR  
Marie REMAY  
Eric ROUGIE

### **Excusés :**

Delphine NAU  
Jean-Marc CLUZEL  
Florian CAVENNE  
Hélène DUBOIS  
Stéphane LECAT  
Natacha THOMAS

### **Ordre du jour :**

- 1. Assurance de base pour la totalité des adhérents ?**
- 2. Adhésion des membres actif et des initiateurs ainsi que les BE?**
- 3. Achat ATC et nouvelles cordes pour Lisle /  
Achat matériel pour sorties « accompagnement à l'autonomie en falaise » à la suite de la subvention**
- 4. Affichage dans les salles**
- 5. Point sur les adhésions**
- 6. Licence pour les personnes qui viennent ponctuellement et qui viennent pour assurer**
- 7. Planning cours pendant les vacances scolaires**
- 8. Point sur les SAE**
- 9. Questions diverses**

## **1. Assurance de base pour la totalité des adhérents ?**

Il y avait pour coutume au niveau du club d'intégrer l'assurance de base proposée par la FFME pour les adhérents-es du club. Cette année suite au changement de bureau cette information n'a pas été transmise et seule la RC a été inclus dans les licences. Pour rester cohérent avec la communication qui avait faite en fin de saison dernière nous allons faire le nécessaire pour que tous-tes les adhérents-es soient couverts par l'assurance de base. Cette assurance coûte 8€ par adhérent.

Un point sera fait également sur les assurances du club. En effet nous devons savoir ce pour quoi le club est assuré pour être sûr qu'il n'y a pas de lacune à ce niveau-là.

## **2. Adhésion des membres actif et des initiateurs ainsi que les BE?**

Il a été voté à l'unanimité qu'à partir de la saison prochaine les membres du bureau ainsi que les responsables de séances se verront offrir l'adhésion.

Pour les BE, à partir du moment où ils ont une licence FFME valide ils peuvent grimper sur les murs de Lisle et de Graulhet pendant les séances libres sans avoir à prendre d'adhésions au club.

## **3. Achat ATC et nouvelles cordes pour Lisle / Achat matériel pour sorties « accompagnement à l'autonomie en falaise » suite à la subvention**

Des nouvelles cordes pour grimper en moulinette vont être achetées pour la salle de Lisle. Elles seront réservées au club. Les cordes actuelles seront utilisées par le collègue.

Suite à l'obtention de la subvention pour l'achat de matériel pour l'accompagnement à l'autonomie en falaise, Eric, Fred et Stéphane vont établir la liste du matériel à acheter. Des ATC seront donc achetés tant pour grimper en falaise que pour proposer en salle pour les personnes n'ayant pas d'assureur autoblant qui sont maintenant **OBLIGATOIRES POUR TOUTES ET TOUS.**

## **4. Affichage dans les salles**

Un affichage va être mis en place dans les salles rappelant :

- autobloquant obligatoire
- rappel nœud de 8 et nœud de sécurité
- règlement intérieur : Marie s'occupe de rédiger qqc à ce sujet

-...

## **5. Point sur les adhésions**

-La totalité des cours enfants sont maintenant complets.

-Les adhésions pour les séances libres à Lisle sont terminées. En effet ces créneaux reçoivent une affluence importante et ne permet pas pour le moment de prendre d'autres adhérents sans mettre en jeu la sécurité des séances.

-Seules les adhésions pour les séances libres à Graulhet sont acceptées.

Un point sera fait en janvier pour savoir si nous pouvons accueillir de nouveaux adhérents pour Lisle en fonction de l'évolution de l'affluence.

## **6. Licence pour les personnes qui viennent ponctuellement et/ou qui viennent pour assurer**

Les adhésions pour Lisle étant clôturées, les séances d'essais ne sont plus acceptées.

Pour Graulhet, le responsable de séance peut accepter un grimpeur sans licence dans le but de réaliser **une séance d'essai et une seule**, mais il peut également refuser s'il estime qu'il n'a pas le temps, la disponibilité, la ressource ou pour toutes autres raisons qui remettraient en question la sécurité de la séance.

Si une personne vient sur les séances libres dans le seul et unique but d'assurer elle doit néanmoins prendre une adhésion au club. Toutes personnes prenant part à la séance doivent être adhérentes du club.

## **7. Planning cours pendant les vacances scolaires**

Les cours enfants ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires.

Si les BE souhaitent organiser des sorties avec les enfants de leurs créneaux de cours ils doivent le faire via leur statut de BE. Le club, pour cette année, n'organisera pas de sortie avec les enfants pendant les vacances scolaires.

## **8. Point sur les SAE**

Le SAE de Marie a été validé.

## **9. Questions diverses**

- Les dépenses liées à la soirée Halloween seront prises en charge par le club.

- La présidente du CT, Diane, propose que le club de Lavaur vienne grimper les 1<sup>er</sup> jeudi du mois à Lisle et que les adhérents du club puissent aller grimper à la salle de Lavaur les 1<sup>er</sup> vendredi du mois. Une communication sera mise en place sur le site et via les groupes WhatsApp
- La création du pan de bloc dans la salle de Lisle par la communauté d'agglo semble en bonne voie. Nous n'avons pas d'élément précis à vous communiquer mais ça avance.
- Une demande de badge et de clé sera faite de façon à ce que Marie puis être autonome sur l'ouverture et la fermeture de la salle de Lisle.
- Il va être demandé aux BE de faire passer les passeports aux enfants du club.